

Mairie de BARBAZAN

Grand Rue Saint-Michel - 31510 BARBAZAN

T.05.61.88.30.06 - Mel: accueil@mairie-barbazan.fr



DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Madame le Maire.

DEMANDEUR

Je soussigné(e),

Monsieur Marc QUINZAIN

Profession : Caviste

Domicilié(e) ■ 21,Rue de l'Eglise 31800 VILLENEUVE DE RIVIERE (Haute-Garonne FRANCE)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 2ème catégorie à .

Du 28 septembre 2014 à 06 heures 00

Au 28 septembre 2014 à 18 heures 00

Pour le motif

Veuillez agréer, Madame le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 22 septembre 2014

Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire BARBAZAN

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des artícles L.3335-l et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu 🔳

Vu =

Vu la demande ci-dessus,

III.

ARRÊTÉ:

Article unique - Monsieur Marc QUINZAIN 21, Rue de l'Eglise 31800 VILLENEUVE DE RIVIERE (Haute-Garonne FRANCE) est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 2ème catégorie.

Du 28 septembre 2014 à 06 heures 00

Au 28 septembre 2014 à 18 heures 00

Pour le motif à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à BARBAZAN, le 22 septembre 2014

